

---

## Maîtrise en sciences infirmières (IPS santé mentale)

**2**

Directeur(trice): Sophie Longpré

Bureau du registraire

**2**

Comité de programme de cycl.sup. Sciences infirmières IPSPL

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

**6**

819 376-5011, poste 3467

www.uqtr.ca

**0**

---

**Grade: Maître ès sciences (M.Sc)****Crédits: 45**

## Présentation

### En bref

À la fin du programme, la diplômée sera en mesure d'évaluer les troubles mentaux dans différentes situations de soins rencontrées autant dans des services de première, deuxième et troisième lignes et d'intervenir en utilisant des interventions thérapeutiques autres que la psychothérapie au sens du Règlement sur le permis de psychothérapeute auprès des personnes atteintes de troubles mentaux et de leurs proches. La diplômée pourra aussi prescrire, ajuster ou renouveler certaines classes de médicaments et demander des examens diagnostiques précis.

### Objectifs du programme

La personne diplômée du programme de la maîtrise en sciences infirmières (santé mentale) sera capable :

- Faire preuve d'une vision globale et articulée de la discipline infirmière.
- Exercer un jugement clinique adéquat dans toute situation de soins visant la promotion, le maintien ou l'amélioration de la santé des personnes.
- Conceptualiser, expérimenter et évaluer des approches novatrices pour répondre à des besoins de santé dans divers milieux de pratique.
- Intégrer les résultats de recherche dans la pratique infirmière, et ce, dans un champ de spécialisation.
- Assumer un rôle de leader clinique, transformationnel et politique dans les établissements de santé, dans la communauté et dans la société et ce faisant, de contribuer activement au développement de la discipline des sciences infirmières.
- Intervenir selon différentes approches thérapeutiques, autres que la psychothérapie au sens du Règlement sur le permis de psychothérapeute, découlant des résultats probants, pour renforcer la capacité de la personne, des familles ou de groupes à faire face à la maladie. Approfondir les connaissances permettant de prescrire, d'ajuster et de renouveler les traitements pharmacologiques dans les troubles mentaux. Détecter les problèmes de santé physique souvent concomitants aux troubles mentaux et amorcer un traitement. Travailler en intra et en interdisciplinarité.

### Atouts UQTR

### Stages

Considérant l'organisation et les exigences particulières de la formation clinique, c'est l'Université qui assigne les milieux de stage aux étudiantes. Les étudiantes qui refusent le milieu qui leur est assigné se retrouvent en bris de cheminement.

## Admission

### Trimestre d'admission et rythme des études

Trimestre d'admission : Automne, hiver.

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er juin.

---

Le programme est offert à temps complet seulement.

Ce programme est contingenté en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme (il pourrait ne pas être ouvert aux admissions à certains trimestres).

## Conditions d'admission

### Études au Québec

Base universitaire

Avoir terminé le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en santé mentale) (2261) de l'UQTR ou d'un programme équivalent d'un autre établissement universitaire québécois avec une moyenne cumulative minimale de 3,2 (sur 4,3).

Etre infirmière et fournir la preuve de son droit de pratique. Avoir complété 135 heures de formation théorique universitaire de 1er cycle en sciences infirmières dans le domaine de la santé mentale et des soins psychiatriques dont 45 heures sur les habiletés de communication, 45 heures sur l'approche systémique ou soins à la famille et 45 heures de psychopathologie.

Posséder des connaissances suffisantes de premier cycle universitaire en méthodologie de recherche et en méthodes statistiques, ainsi qu'une compréhension suffisante de l'anglais.

Avoir obtenu une moyenne minimale de B (3,0 / 4,3) dans tous les cours de sciences (physiologie, physiopathologie, pharmacologie, examen clinique et autres cours de sciences infirmières) ou la cote de rendement au collégial (cote R) minimale de 24,0 pour les cours de niveau collégial ayant donné lieu à une reconnaissance des acquis au baccalauréat en sciences infirmières, notamment celles obtenues dans le cadre du cheminement DEC-BAC.

Avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée, soit dans le domaine de la santé mentale et des soins psychiatriques.

### Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

### Modalités de sélection des candidatures

Les candidates qui ont terminé le programme de DESS IPSSM de l'UQTR sont admises en priorité à la maîtrise, si elles respectent les conditions d'admission du programme de maîtrise IPSSM, en fonction de la capacité d'accueil du programme.

Des offres d'admission pourront être faites à des candidates qui ont réussi le DESS IPSSM ou l'équivalent dans une autre université québécoise si la capacité d'accueil le permet.

## Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

### Cours obligatoires (45 crédits)

MSI6007	Recherche et statistiques en pratique infirmière avancée
MSI6043	Santé familiale et pratique infirmière avancée
MSI6141	Physiopathologie et mesures diagnostiques en pratique avancée
MSI6302	Interventions éducatives en santé
MSI6305	Interventions en situation de crise (1 crédit)
MSI6307	Psychopharmacothérapie et pratique infirmière avancée (2 crédits)
MSI7005	Pratique infirmière avancée en santé mentale V (Pédopsychiatrie)
MTL6076	Psychiatrie clinique et santé mentale avancées 2
MTL6077	Psychiatrie clinique et santé mentale avancées 3
MSI6308	Stage de pratique infirmière avancée en santé mentale I (6 crédits)

## Autres renseignements

### Règlements pédagogiques particuliers

Voir le document suivant: Règlement pédagogique particulier

#### Respect de la grille de cheminement

Les étudiantes admises au DESS en sciences infirmières (profil infirmière praticienne spécialisée en santé mentale - 2261) et à la maîtrise en sciences infirmières (profil infirmière praticienne spécialisée en santé mentale - 2260) sont tenues de s'inscrire à temps complet tous les trimestres et sont tenues de suivre la grille de cheminement du programme, à défaut de quoi elles se retrouvent en bris de cheminement.

L'étudiante qui, à un trimestre donné et pour un motif sérieux, ne peut s'inscrire à tous les cours prévus à la grille de cheminement doit faire approuver et valider son inscription par la directrice du comité de programme.

Considérant les exigences de formation, de l'organisation particulière de la formation clinique et des contraintes de l'offre de cours, les étudiantes en bris de cheminement devront se conformer aux exigences et aux modalités d'inscription prescrites par la directrice du comité de programme.